



PREMIER MINISTRE



## CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2017

### CONCOURS INTERNE

#### 3ème épreuve d'admissibilité

#### QUESTION CONTEMPORAINE

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et il ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

### SUJET

#### **Peut-on faire confiance aux pouvoirs publics ?**



	<b>Documents joints</b>	<b>Pages</b>
<b>1.</b>	A – « Près d'un tiers des Français n'a pas confiance en la parole de l'Etat », Les Echos, 30 juin 2015 B – « Les Français font plus confiance aux forces de sécurité qu'au gouvernement », Le Figaro, 1 <sup>er</sup> août 2016 (extrait)	<b>1 et 2</b>
<b>2.</b>	A – <i>Pandémie, la grande menace de la grippe aviaire</i> , Professeur Jean-Philippe Derenne, Professeur François Bricaire, Fayard, 2005 (extraits) B – « Les Français font de moins en moins confiance aux vaccins et aux médicaments (sondage) », Les Echos, 24 octobre 2016 (extraits)	<b>3 à 5</b>
<b>3.</b>	<i>Mémoires de crise</i> , Ben S. Bernanke, Seuil, 2015 (extraits)	<b>6 à 8</b>
<b>4.</b>	<i>Vie de Saint Louis</i> , Jean de Joinville (1309), texte établi et traduit par Jacques Monfrin, Classiques Garnier, Lettres gothiques, 1995, (extraits)	<b>9 et 10</b>



**A – « Près d'un tiers des Français n'a pas confiance en la parole de l'Etat », Les Echos, 30 juin 2015**

**Selon le baromètre de l'association Communication publique et l'agence Occurrence, les jeunes de 18 à 24 ans ont davantage confiance en la parole publique que leurs aînés.**

C'est un nouveau sondage qui confirme la défiance des Français vis-à-vis des institutions publiques. Bien que leur niveau de confiance envers la parole de l'Etat ait progressé (de 5 % en deux ans), il reste très faible, à seulement 32 %, selon le baromètre 2015 de la confiance dans la parole publique réalisé par l'agence Occurrence et l'association Communication publique. Seuls 34 % des Français ont confiance dans la communication des ministères (ils étaient 28 % en 2013). Quant à l'Union Européenne, elle ne jouit pas non plus d'un niveau de confiance élevé : 39 % seulement (contre 34 % en 2013).

Les Français font ainsi davantage confiance aux experts qu'aux institutions étatiques. Les établissements culturels (musées, théâtres) et scientifiques (CNRS, INSERM, HAS) bénéficient d'une cote de confiance élevée : respectivement 90 % et 84 %, de même que les hôpitaux (84 %) et les établissements d'enseignement supérieur (82 %).

S'ils font davantage confiance aux collectivités locales qu'à l'appareil d'Etat centralisé, les Français restent encore méfiants à près de 30 % envers les communes et à près de 40 % envers les départements, les régions et les intercommunalités.

**Confiance plus élevée chez les fonctionnaires**

Le niveau de confiance envers les institutions étatiques augmente avec le niveau de diplôme : 39 % des Bac+2 et plus ont ainsi confiance en la parole de l'Etat, contre 30 % pour les Français disposant d'un niveau inférieur au Bac. La confiance envers la parole publique est naturellement plus élevée chez les fonctionnaires et employés du secteur public, de 7 à 14 points selon les institutions concernées.

Plus étonnant, les jeunes de 18 à 24 ans ont davantage confiance en la parole publique que leurs aînés, à 34 % pour l'Etat, 45 % pour les ministères, 56 % pour l'Union Européenne, 81 % pour les communes et 71 % pour les régions.

**Egalité vs innovation et performance**

La crédibilité de la parole publique reste plus élevée dans les secteurs de la culture (76 %) et la santé (70 %), tandis que les Français privilégient le secteur privé sur les thématiques de l'éducation, le logement et l'urbanisme, le développement durable et en matière d'économie et d'emploi. Sur le plan des valeurs, seule l'égalité est associée majoritairement au secteur public, à 50 %. Les valeurs d'utilité, diversité, engagement, expertise, innovation et performance restent associées à plus de 70 % au secteur privé.

Un signal positif tout de même, les campagnes de communication des ministères sont, elles, jugées crédibles à plus de 70 %, qu'il s'agisse de la lutte contre les violences faites aux femmes, la sécurité routière, l'installation de détecteurs de fumée ou le gaspillage alimentaire.



**B – « Les Français font plus confiance aux forces de sécurité qu’au gouvernement (sondage)\* », Le Figaro, 1<sup>er</sup> août 2016 (extrait)**

[...]

41 % (+5) des personnes interrogées n’ont « pas du tout confiance » dans le chef de l’Etat et son gouvernement, et 30 % (-1) n’ont « plutôt pas confiance ». Au total, ce sont donc 71 % (+4) des Français interrogés qui sont sceptiques quant à l’action de l’exécutif contre le terrorisme, un pourcentage en hausse après l’assassinat d’un prêtre par deux djihadistes le 26 juillet à Saint-Etienne-du-Rouvray. Ils étaient déjà 67 % après l’attentat de Nice, selon cette enquête réalisée pour le site d’information Atlantico.

Alors que la sécurité et la lutte contre le terrorisme constituent désormais l’enjeu numéro un pour les Français – cité en premier par 58 % d’entre eux, loin devant le chômage, 17 % –, une plus grande confiance est accordée aux forces de sécurité (police et gendarmerie) et aux services de renseignement qu’à l’exécutif. Les forces de sécurité récoltent 80 % de confiance auprès des sondés après les attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray, un pourcentage en retrait toutefois (-4) par rapport à la mi-juillet. 52 % (-10) des Français interrogés se disent « plutôt confiants » envers les acteurs de sécurité et 28 % (-6) « tout à fait » confiants.

La confiance dans la police, gendarmerie et services de renseignement est partagée à gauche comme à droite. 84 % des partisans de droite et 81 % de ceux de gauche s’accordent sur ce point.

\* Enquête réalisée en ligne du 27 au 29 juillet 2016 auprès de 1012 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

**A – Pandémie, la grande menace de la grippe aviaire, Professeur Jean-Philippe Derenne, Professeur François Bricaire, Fayard, 2005 (extraits)**

[...]

Le SRAS

Le 28 février 2003, un responsable de l'hôpital français de Hanoi, au Vietnam, appelle un spécialiste en maladies infectieuses de l'OMS : un patient vient d'être hospitalisé, montrant des signes évoquant une grippe aviaire. Immédiatement, le docteur Carlo Urbani, un virologue, arrive sur place. Il y mourra, et, avec lui, cinq membres du personnel de l'hôpital.

En fait, la maladie, qui touchera trente pays et tuera environ 800 personnes, n'était pas née à Hanoi, mais dans la province chinoise du Guangdong, dans une zone située au sud de Canton, et tout particulièrement dans la ville de Foshan où elle était apparue le 16 novembre 2002. Le 14 février 2003, les autorités chinoises, qui, jusque-là, avaient fait le black-out sur l'événement, informèrent l'OMS de la survenue d'une pneumonie atypique et mirent en place un système de quarantaine et d'hospitalisation des sujets suspects d'être atteints par la maladie. De Canton la maladie gagna Hong Kong où elle fut transmise à des Canadiens qui l'amènèrent à Scarborough, à Toronto, à Vancouver et à Vaughan. De Hong Kong était venu également l'homme admis le 26 février 2003 à l'hôpital français de Hanoi.

Quelle était la nature de cette pathologie d'autant plus difficile à identifier qu'elle survenait en même temps que quelques cas humains de grippe aviaire A (H5N1) au Vietnam, et que, parmi les sujets suspectés d'être atteints, se trouvaient des cas avérés de grippe banale ?

Au Canada, c'est le 25 février 2003 qu'était apparu le premier cas : à Scarborough, dans la banlieue de Toronto, dans l'Ontario, chez une femme revenue de Hong Kong. Elle mourut le 5 mars après avoir transmis la maladie à toute sa famille – un de ses fils succomba à son tour le 13 mars. La situation devenait alors inquiétante. Incapables d'empêcher la diffusion de la maladie, les autorités chinoises refaisaient appel à l'OMS, le 10 mars. Le 15, un nom était donné à cette nouvelle pathologie : *severe acute respiratory syndrome* (SARS) – « syndrome respiratoire aigu sévère » (SRAS) en français.

La recherche de l'agent responsable démarra avec célérité. Le 18 mars, des équipes de Hong Kong et des Allemands isolaient un paramyxovirus, mais, le 22, les chercheurs du CDC (Center for Disease Control) d'Atlanta annonçaient la découverte d'un coronavirus chez un des morts de Scarborough.

Parallèlement, des mesures de sécurité furent prises avec rapidité : reconversion de l'hôpital français de Hanoi dans le traitement exclusif de la maladie le 11 mars ; alerte internationale de l'OMS le 12 mars ; surveillance centralisée des cas français par la direction générale de la Santé le 14 mars ; déclaration de l'état d'urgence sanitaire à Toronto le 26 mars. Le 2 avril, l'OMS recommandait de ne pas se rendre à Canton ni à Hong Kong. Le 1<sup>er</sup> mai, le séquençage du coronavirus était publié dans la revue *Science*. (...)

La rapidité avec laquelle cette maladie nouvelle est apparue, a été diagnostiquée, a vu son agent causal identifié et a été contenue est remarquable à plus d'un titre. C'est en effet la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'une pathologie émergente est ainsi repérée, identifiée et – du moins jusqu'à présent – éradiquée.

Elle est exemplaire par la convergence des interventions des soignants, des institutions sanitaires internationales, des laboratoires de recherche, en dépit du flou, voire de la dissimulation de la situation initiale en Chine. Pendant trois mois, en effet, les autorités chinoises, par leur silence, ont fait courir un risque majeur de dissémination de l'épidémie, tout d'abord dans leur propre pays – où l'on ne sait aujourd'hui toujours pas ce qui s'est réellement passé, ni le compte exact des morts –, puis dans le reste du monde.

Il est de ce point de vue curieux qu'Internet, qui soi-disant met en communication l'ensemble de la planète, n'ait pas été utilisé pour faire sortir de Chine l'information, malgré l'interdiction officielle (l'ambassade des USA à Pékin n'a informé l'OMS de rumeurs que le 10 février 2003 !).

Exemplaire est donc la façon dont les médecins de l'hôpital français de Hanoi, devant un malade dont les symptômes peu spécifiques faisaient évoquer une grippe maligne qu'ils croyaient d'origine aviaire, ont pensé à une maladie atypique et alerté l'OMS.

Exemplaire est la façon dont la maladie a été identifiée et différenciée des cas humains de grippe aviaire A (H5N1). En effet, le 19 février 2003, une épidémie de cette dernière maladie était signalée à Hong Kong.

Exemplaire est la vitesse avec laquelle le coronavirus, puis la structure de son génome ont été identifiés. [...]

Exemplaire encore est la façon dont le mode de propagation interhumaine de la maladie a pu être tracé. Comme d'autres maladies, telle la grippe, le virus est contenu dans les fines gouttelettes de salive émises lors de la toux. Mais, au lieu de mourir rapidement s'il ne trouve pas d'hôte à contaminer, il semble pouvoir survivre quelques heures sur les surfaces où il s'impacte.[...]

Le SRAS est donc un exemple dont nous avons beaucoup à apprendre. L'histoire commence par la rupture soudaine de l'environnement de l'homme : des pangolins et plus probablement des civettes, animaux recherchés par les gastronomes chinois, ont transmis une affection capable de contaminer d'autres humains. La diffusion de la maladie a d'abord été locorégionale, puis, grâce aux transports aériens, s'est étendue à grande distance, touchant en quelques semaines le Vietnam, le Canada, la France, la Sibérie, etc. Il faut d'ailleurs insister sur le double rôle de l'avion : ce dernier transporte des sujets infectés d'un point à un autre, mais est également un facteur de diffusion à l'intérieur de l'appareil, le record étant la contamination de vingt et un passagers par un seul malade sur le vol Hong Kong-Pékin du 13 mars 2003 !

Face à l'émergence d'une telle pathologie, il y a eu mobilisation immédiate des virologues qui ont très rapidement identifié l'agent responsable. De même, les mesures d'isolement des malades ont-elles permis en définitive de venir à bout de l'épidémie. Avec cependant un coût humain parmi les soignants qui aurait pu être moins lourd si la communauté médicale s'était méfiée d'emblée de la contagiosité spécifique d'un nouveau virus.

[...]





## **B – « Les Français font de moins en moins confiance aux vaccins et aux médicaments », Les Echos, 24 octobre 2016 (extraits)**

Jamais depuis quatre ans les Français n'ont été aussi nombreux à afficher leur scepticisme et leur méfiance vis-à-vis des vaccins, selon la dernière étude de l'organisation française des industriels du médicament.

Au fil des ans, force est de constater que la méfiance des Français vis-à-vis de la vaccination ne s'améliore pas. Bien au contraire. Alors que la campagne de vaccination contre la grippe est lancée depuis quelques jours, 69 % des personnes interrogées font désormais confiance aux vaccins, selon l'étude annuelle publiée ce lundi par l'organisation française des industriels du secteur des médicaments (Leem). Ce taux, en baisse de deux points par rapport à 2015, est le plus bas depuis le lancement en 2012 de l'« Observatoire sociétal du médicament ».

Réalisée par l'institut IPSOS, cette étude montre que seul un Français sur deux considère aujourd'hui que la vaccination présente plus de bénéfices que de risques. Tandis que 33 % estiment qu'elle comprend autant des deux et 15 % plus de risques que d'avantages.

Une méfiance qui varie avec l'âge puisque la génération des 25-34 ans est la plus méfiante vis-à-vis des vaccins, et celle des 55-59 la plus confiante.

### **Médicaments : méfiance en hausse, sauf pour l'homéopathie**

Mais la méfiance des Français ne touche pas seulement les vaccins. Même si, pour les médicaments en général, 84 % des sondés déclarent avoir confiance, l'enquête révèle aussi une baisse du sentiment de sécurité des Français. La dégradation touche la quasi-totalité des médicaments : ceux sur ordonnance (88 %, - 5 points), les remboursés (88 %, - 4 points) et non remboursés (74 %, - 1 point) ou bien encore ceux délivrés sans ordonnance (70 %, - 3 points).

Seule l'homéopathie progresse dans l'esprit des Français avec un niveau de confiance en hausse de 2 points à 73 %, souligne cette étude. Qui montre par ailleurs que les médicaments génériques, qui font actuellement l'objet d'une campagne de sensibilisation, conservent d'une année sur l'autre leur niveau de confiance (68 %).

Sur l'ensemble des sondés, 34 % déclarent ne pas être certains d'être à jour dans leurs vaccinations et 6 % n'en ont aucune idée.

### **Les lanceurs d'alerte jugés de plus en plus crédibles**

Enfin, alors qu'il y a quelques semaines une autre enquête montrait que nombre de médecins généralistes dénonçaient les informations erronées ou confuses qui circulent auprès des patients, l'enquête montre que les Français font toujours majoritairement confiance aux professionnels de la santé : qu'il s'agisse des pharmaciens (à 88 %) ou du médecin traitant (à 93 %).

Par contre, les grands gagnants sont assurément les lanceurs d'alerte. Ces derniers voient leur capital de confiance s'envoler de près de 24 points (69 %).

[...]



**Mémoires de crise, Ben S. Bernanke\*, Seuil, 2015 (extraits)**

Extraits du chapitre 18 : De la crise financière à la crise économique

[...]

Les caractéristiques des paniques bancaires précédentes, aux Etats-Unis, étaient très différentes, mais les grandes paniques tendaient à respecter un scénario cohérent. Elles étaient souvent précédées d'une forte expansion du crédit, qui rendait les prêteurs et les emprunteurs plus vulnérables aux chocs financiers. Et la plupart d'entre elles ont débuté par un ou plusieurs événements qui ont conduit les déposants à s'inquiéter de la solidité de leurs banques, comme dans le cas de l'échec de l'escroquerie spéculative sur le marché boursier qui déclencha la panique bancaire de 1907. [...]

Quand une panique grave survient, l'économie subit inévitablement des dégâts importants. Dans la peur et l'incertitude, les investisseurs ne se raccrochent qu'aux actifs les plus sûrs et les plus liquides. Les prêteurs se montrent excessivement prudents, de sorte que le crédit disparaît ou ne devient accessible qu'aux meilleurs emprunteurs, à un coût élevé et sous des conditions strictes. Le prix des actifs plus risqués, comme les titres et les obligations d'entreprise, peut aussi chuter fortement, diminuant la richesse des ménages et l'accès des entreprises à des capitaux frais. Le crédit se resserrant et le prix des actifs chutant, l'activité de ces entreprises et de ces ménages est au point mort. L'embauche, l'investissement et les dépenses plongent à leur tour, précipitant l'économie dans la récession.

Ce scénario élémentaire s'est répété à de nombreuses reprises aux Etats-Unis, jusqu'aux réformes issues de la Grande Dépression, avec en particulier l'instauration d'une assurance des dépôts. Le système financier américain est ensuite entré dans une longue période de calme relatif, mais des crises financières importantes ont éclaté au Japon, dans les pays nordiques et dans les marchés émergents d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est. Des économistes ont attentivement étudié les crises latino-américaines et asiatiques des années 1980 et 1990, mais ils ne pensaient pas que la comparaison avec les expériences de ces pays soit particulièrement pertinente pour les Etats-Unis. Il s'agissait de marchés émergents aux systèmes financiers sous-développés et, en tant qu'économies de petite dimension dépendant du commerce et des investissements étrangers, bien plus vulnérables à ce que l'on appelait les chocs externes, comme les changements radicaux dans les flux internationaux de capitaux. Les économistes, moi compris, ont ainsi étudié les expériences des pays nordiques et du Japon, mais nous en avons conclu que les différences institutionnelles, économiques et politiques faisaient de ces pays des cas à part. Nous aurions dû écouter Mark Twain, qui selon certains aurait dit : « L'histoire ne se répète pas, elle rime ». La crise récente, malgré un contexte financier et économique radicalement différent, rimait avec les paniques passées.

Comme la plupart des crises, la panique de 2007-2009 suivait une expansion du crédit, concentrée dans ce cas-ci sur les prêts hypothécaires consentis aux emprunteurs dotés d'une notation de crédit faible, expansion perceptible aussi dans d'autres domaines, notamment l'immobilier commercial ; ses facteurs déclencheurs sont également identifiables, comme l'annonce par BNP Paribas, en août 2007, que les investisseurs ne seraient plus autorisés à retirer leur argent de trois de ses fonds. Cette annonce et d'autres ont contribué à donner aux investisseurs la conscience croissante que les prêts subprime et les produits de crédit structurés qui les regroupaient pouvaient subir des pertes importantes, et ce en dépit de notations de crédit élevées. [...]

\* Ancien gouverneur de la Banque centrale américaine (2006-2014)

Mais lorsque Bear Stearns a été revendu à JPMorgan Chase, en mars 2008, les prix des logements avaient baissé de presque 10 % par rapport à leur niveau d'avant crise, et lors de l'effondrement de Lehman ils avaient perdu 9 % supplémentaires. Après cette faillite de septembre 2008 et jusqu'en mai 2009, les prix des logements ont encore chuté de 11 %. En 2011, ils sont restés à peu près égaux, avant d'entamer un redressement. Ce schéma suggère qu'une part au moins de la vitesse et de la profondeur du déclin des prix de l'immobilier peut être attribuée à la crise et à ses effets économiques, notamment la baisse de l'emploi et des revenus, le resserrement du crédit et la réduction de la confiance à néant. En fait, sans doute à cause de la crise et de la force de la récession, les prix des logements semblent avoir connu une baisse excessive (ils sont remontés de plus de 25 % entre mai 2009 et début 2015). En résumé, la crise financière semble avoir significativement accéléré et aggravé le déclin des prix de l'immobilier résidentiel.

Il a fallu du temps pour que la Fed identifie la crise et en mesure toute la sévérité. Notre réaction devait éviter d'autres risques potentiels, de la hausse de l'inflation à l'aléa moral accru sur les marchés financiers. A mesure que nous gagnions en lucidité, notre connaissance des paniques financières passées nous a guidés dans notre diagnostic de cette nouvelle crise et a influencé les traitements que nous appliquions à l'économie. La réponse de la Fed comportait quatre éléments principaux : une baisse des taux d'intérêt pour soutenir l'économie ; des prêts de liquidités d'urgence visant à stabiliser le système financier ; des sauvetages (coordonnés avec le Trésor et la FDIC quand c'était possible) pour empêcher la faillite chaotique de grandes institutions financières ; et la publication de la situation des banques à travers les stress tests (entrepris en conjonction avec le Trésor et d'autres organes de régulation bancaire).

En septembre 2007, quand il est apparu clairement que le tumulte financier à Wall Street menaçait l'Amérique profonde, nous avons une première fois abaissé le taux cible des fonds fédéraux. Nous avons continué jusqu'à réduire ce taux directeur à près de zéro, sans pouvoir aller plus bas. A partir de là, nous nous sommes aventurés en territoire inconnu, en trouvant des moyens de baisser les taux d'intérêt à plus long terme, à commencer par l'annonce d'achats à vaste échelle de titres adossés à des crédits hypothécaires. Le parcours a été angoissant, mais la plupart de mes collègues et moi-même étions déterminés à ne pas répéter la faute commise par la Réserve fédérale dans les années 1930, quand nos prédécesseurs avaient refusé de déployer les outils monétaires nécessaires pour éviter la violente déflation qui a substantiellement aggravé la Grande Dépression.

Notre programme d'urgence de prêts de liquidités a revêtu de nombreuses formes inédites. Quand le Congrès a créé la Fed, en 1913, il a prévu que nous puissions prêter aux banques en cas de panique, faisant ainsi office de prêteur en dernier ressort. Les changements survenus dans le système financier au cours des cent années suivantes nous imposaient de contrer une panique des prêteurs en gros et d'autres créanciers à court terme, pas des déposants, et donc de prêter à une vaste palette d'institutions financières, et pas seulement à des banques. Nos efforts, souvent puisés dans notre pensée sans limite, ont généralement été jugés créatifs, et même audacieux. Mais, en somme, nous nous sommes bornés à faire ce qui était dans l'intention du Congrès quand il a créé la Réserve fédérale, ce que Walter Bagehot avait conseillé un siècle et demi plus tôt, et ce que les banques centrales avaient toujours fait au milieu des mouvements de panique. Quand les institutions financières perdent leurs sources de financement, les banques centrales les remplacent en prêtant contre garantie, réduisant ainsi la pression qui pousse à se défaire d'actifs à des prix bradés. Walter Bagehot n'a jamais entendu parler de titres adossés à des actifs ou d'engagements de rachat, mais je pense qu'il aurait compris les principes que nous avons appliqués pour enrayer la contagion.

Le même Bagehot n'avait probablement pas envisagé la possibilité qu'une banque centrale serve de prêteur en dernier ressort au-delà de ses frontières nationales. Mais le fait que le dollar ait un rôle mondial induisait que la tourmente à l'extérieur pouvait déborder sur les marchés américains. Donc, à travers des *swaps* de devises avec quatorze autres banques centrales, nous avons soutenu les

marchés de capitaux libellés en dollars en Europe, en Asie et en Amérique latine. Ces *swaps* de devises ont été notre dispositif principal, présentant un solde de près de 600 milliards à leur point culminant. Ils se révéleraient un outil crucial pour endiguer la contagion mondiale.

Dans certains cas, nous sommes allés plus loin que Bagehot en usant de notre pouvoir de prêter pour sauver de grandes institutions au bord de l'effondrement, parmi lesquelles Bear Stearns et AIG. Comme nous l'avons répété avec insistance à l'époque, ces actions n'ont pas été entreprises par considération envers les actionnaires, les dirigeants ou les employés de ces sociétés, mais parce que leur faillite aurait certainement amplifié la contagion financière et attisé la peur et l'incertitude qui se déchaînaient déjà sur les marchés.

Finalement, en travaillant avec le Trésor et d'autres services du secteur bancaire, nous avons contribué à rétablir la confiance dans le système bancaire, grâce aux stress tests du printemps 2009. En fournissant des informations crédibles sur les perspectives de bénéfices et de pertes des banques, nous avons aidé à rouvrir la voie à l'investissement privé dans le système bancaire.

Pendant presque toute la phase de panique, la Fed s'est trouvée seule, avec ses outils de fortune, à supporter le fardeau de la bataille contre la crise. Cette tâche nécessitait notamment d'empêcher la faillite d'institutions importantes sur le plan systémique. Dès juillet 2008, l'action du Congrès a été facilitée par une réponse globale plus détaillée. Le Trésor a été investi de la mission de sauver Fannie Mae et Freddie Mac, et plus tard, à travers le TARP, d'entamer la recapitalisation du système bancaire américain. Des mesures comme la garantie des marchés monétaires par le Trésor et celle de la FDIC sur les engagements des banques ont aussi contribué à apaiser les marchés.

Alors même que la panique financière refluit, en 2009, les dommages causés par la crise devenaient de plus en plus apparents. La récession se creuserait au point de devenir le plus profond ralentissement économique connu depuis la Grande Dépression. Le chômage culminait à 10 % en octobre 2009. Le quart des propriétaires de logement devaient davantage d'argent dans le cadre de leur prêt hypothécaire que ce que valait leur maison. Les prêteurs avaient entamé 1,7 million de procédures de saisie immobilière en 2008, ils en lanceraient 2,1 millions d'autres en 2009, et 1,8 million en 2010. Le pire, c'est que la crise et ses conséquences économiques ont porté un tel coup à la confiance des Américains qu'elles menaçaient de se transformer en prophétie auto-réalisatrice. Les marchés se sont calmés, mais il nous restait encore du pain sur la planche.

[...]



***Vie de Saint Louis, Jean de Joinville (1309), texte établi et traduit par Jacques Monfrin, Classiques Garnier, Lettres gothiques, 1995 (extraits)***

[...]

(59) Il arriva bien des fois qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes, (...) et s'adossait à un chêne et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient une affaire venaient lui parler, sans être gênés par des huissiers ou par d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait une affaire ? » Et ceux qui avaient une affaire se levaient, et il leur disait : « Taisez-vous tous, et l'on réglera vos affaires l'un après l'autre. » Et alors il appelait messire Pierre de Fontaine et messire Geoffroi de Villette et il disait à l'un d'eux : « Réglez-moi cette affaire. »

(60) Et quand il voyait quelque chose à corriger dans les propos de ceux qui parlaient pour lui ou de ceux qui parlaient pour un autre, il le corrigeait lui-même de sa propre bouche. Je le vis quelquefois, en été, venir pour juger ses gens au jardin de Paris (...). Et tous les gens qui avaient une affaire à lui soumettre se tenaient debout autour de lui. Et alors il faisait régler leurs affaires de la même façon qu'au bois de Vincennes, comme je vous l'ai dit auparavant.

[...]

(693) [...] Après que le roi Louis fut revenu d'outre-mer en France, (...) il considéra et pensa que c'était une très belle et bonne chose d'amender le royaume de France.

(...) il établit une ordonnance générale sur ses sujets dans tout le royaume de France, dans la manière qui s'ensuit :

(694) Nous Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tous autres, en quelque affaire que ce soit et en quelque office qu'ils soient, prêtent serment que, tant qu'ils seront dans leur office ou dans leur baillage, ils feront droit à chacun, sans exception de personnes, aux pauvres aussi bien qu'aux riches, et à l'étranger aussi bien qu'à leurs proches, et ils garderont les us et coutumes qui sont bons et éprouvés.

(695) Et s'il arrive que les baillis ou les vicomtes ou autres, comme sergents ou forestiers, agissent contre leurs serments et qu'ils en soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis dans leurs biens et dans leurs personnes, si la faute le requiert ; et les baillis seront punis par nous, et les autres par les baillis.

(696) [...] Et avec cela ils jureront qu'ils ne prendront ni ne recevront, par eux-mêmes ou par d'autres, ni or ni argent, ni avantages indirectement, ni autre chose, à l'exception de fruits, de pain ou de vin, ou autre présent jusqu'à concurrence de la somme de dix sous, et cette somme ne doit pas être dépassée.

(697) Et avec cela ils jureront qu'ils n'accepteront ni ne feront accepter aucun don, quel qu'il soit, ni à leurs femmes, ni à leurs enfants, ni à leurs frères, ni à leurs sœurs, ni à une autre personne, pour peu qu'elle leur soit proche ; et aussitôt qu'ils sauront que de tels dons auront été reçus, ils les feront rendre le plus tôt qu'ils le pourront. Et avec cela ils jureront qu'ils ne recevront aucun don, quel qu'il soit, d'une personne qui soit placée sous leur autorité, ou d'autres qui aient affaire ou qui plaident par-devant eux.

[...]

(699) Et ils jureront et promettront que, s'ils ont connaissance en leur ressort qu'aucun officier, sergent ou prévôt soit déloyal, voleur, usurier, ou entaché d'autres vices par quoi ceux-là doivent perdre notre service, ils ne les soutiendront ni pour don, ni pour promesse, ni pour faveur ni pour autre chose, mais les puniront et les jugeront en bonne foi.

[...]

(705) Nous commandons aux baillis, aux prévôts et aux autres de ne pas entretenir trop grande abondance de sergents ni de bedeaux, pour que la population ne soit pas grevée (...).

(706) Nous commandons que ni bailli ni prévôt qui soit à notre service ne fasse peser de charge sur les bonnes gens de leur ressort au-delà de ce qui est de droit, et qu'aucun de ceux qui sont nos sujets ne soit mis en prison pour dette qu'il doit, si ce n'est pour la nôtre seulement.

(707) Nous établissons qu'aucun de nos baillis ne devra lever une amende pour dette que doivent nos sujets, ou pour faute, si ce n'est en session judiciaire, où elle soit jugée et estimée, et sur l'avis de bonnes gens, (...).

[...]

(711) Nous défendons aux baillis et aux prévôts de molester nos sujets dans les causes qu'ils ont évoquées devant eux, par un changement d'un lieu en un autre, mais ils doivent entendre les affaires qui sont évoquées devant eux au lieu où ils ont coutume de les entendre, de manière que les intéressés n'abandonnent pas la poursuite de leurs droits en raison de difficultés ou de dépenses.

[...]

(714) [...] Par cette ordonnance la situation du royaume fut fortement améliorée.

[...]



